



*Direction Vie de la Cité*

## **Conseil municipal du 12 décembre 2022 DELIBERATION**

Rapporteur : Sami BOURI

Secrétaire de séance : Madame Anne SAOUTER

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 24  
Nombre de votant-e-s : 30

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjoints,  
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE,  
M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Sami BOURI
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

### **Etaient absent-e-s :**

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR (excusée)

## **31 – CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL - POLITIQUE ÉDUCATIVE LOCALE, ACTIONS 2022**

Pour l'année 2022, plusieurs actions ont été développées sur notre territoire, répondant aux objectifs des politiques éducatives locales :

- Une meilleure prise en compte de l'ensemble des temps libres des enfants et des jeunes.
- Le développement de loisirs de qualité pendant le temps extrascolaire et périscolaire.

- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et son intégration dans la société, lutte contre l'échec scolaire et illettrisme.
- Favoriser l'insertion des jeunes issus de familles défavorisées, en leur proposant des activités attractives et financièrement accessibles : meilleure intégration sociale.
- Mobiliser tous les partenaires locaux pour une mise en cohérence des moyens et de leurs compétences.

Pour l'année 2022, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales (dans le cadre de la CTG) est prévue à hauteur de :

- 32 291 € (somme versée directement au Centre Social et à Léo Lagrange)
- 2 404 € (somme versée directement à la Mairie pour le poste de coordinateur jeunesse),

Pour l'année 2022 et dans le cadre de la convention de financement des ALSH associatifs sur la commune d'Oloron Sainte-Marie, la participation de la CCHB est prévue à hauteur de :

- 132 977 €.

*A noter que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) verse désormais ses aides dans le cadre des politiques éducatives locales directement aux associations.*

**> Règlement par la Commune des actions pour l'année 2022 :**

Il est soumis par délibération au Conseil municipal le tableau ci-après pour règlement des actions réalisées dans le présent cadre.

Les versements seront effectués en 1 fois sous forme de subvention.

**> Opérateur / Montant :**

- Centre Social 4-6 ans : 10 500 €
- Centre Social Pré-Ados : 7 067 €
- Radio Oloron : 5 100 €

TOTAL : 22 667 €

Madame Marie-Lyse BISTUÉ, Madame Flora LAPERNE, Monsieur Raymond VILLALBA, et Monsieur Patrick Navarro ne participent pas au vote.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions prévues en crédits au BP 2022 sur la ligne 6574001,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Commune du Haut-Béarn relative au financement des ALSH associatifs dans le cadre du Contrat Territorial Global avec la CAF.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 décembre 2022.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 19.12.2022

Le Maire,

  
Bernard UTHURRY



Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 064-216404228-20221212-DEL\_12\_12\_22\_31-DE